

**ASSOCIATION APIEU TERRITOIRES DE
MONTPELLIER**

842 rue de la Vieille Poste
34000 MONTPELLIER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31.12.2025**

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@lts - bât G

ALLES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunoy - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassocies.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER

Association

SIRET : 331 735 639 00048

842 rue de la Vieille Poste

34000 MONTPELLIER

Exercice clos le 31 décembre 2025

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@lts - bât G

ALLES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunoy - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

ASSOCIATION APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER

842 rue de la Vieille Poste

34000 MONTPELLIER

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe « Changement de méthode comptable » qui expose le changement de méthodes relatifs à la première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC 2023-03.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 1^{er} juin 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal stroke.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Camille PINTO

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	70 829	54 273	16 556	19 611	3 056	15.58
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	340		340	340		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 141		6 141	6 125	16	0.27
	Total II	77 310	54 273	23 037	26 076	3 039	11.66
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	5 871	5 871				
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	92 171		92 171	120 042	27 871	23.22
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	125 933		125 933	119 404	6 528	5.47
	Charges constatées d'avance (2)	868		868	716	151	21.14
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	21 296		21 296	6 511	14 785	227.08
	Total III	246 138	5 871	240 267	246 674	6 407	2.60
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		323 447	60 144	263 304	272 750	9 446	3.46

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise : Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires	AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z					
	Fonds propres avec droit de reprise : Fonds statutaires Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves : Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)						
	Situation nette (sous total)						
	Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I						
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables Avances conditionnées Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés						
	Total III						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total IV						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés						
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance						
	Total V						
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)						

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
	AXIOME AUDIT						
	Audit						
	Commissariat aux comptes						
	@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G						
	521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER						
	Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr						
	SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 8920Z						
Cotisations		30		105		75	71.43
Ventes de biens et services							
Ventes de biens		507		433		74	17.02
Ventes de dons en nature							
Ventes de prestations de service		221	783	261	390	39	606
Parrainages							
Produits de tiers financeurs							
Concours publics et subventions d'exploitation		113	697	264	591	150	894
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible							
Ressources liées à la générosité du public							
Dons manuels				5		5	100.00
Mécénats							
Legs, donations et assurances-vie							
Contributions financières		68	691			68	691
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		2	246	18	236	15	990
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles							
Utilisations des fonds dédiés				5	388	5	388
Autres produits		0		135		135	99.98
Total I		405	940	549	415	143	476
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock							
Autres achats et charges externes		82	543	94	578	12	034
Aides financières		8	289			8	289
Impôts, taxes et versements assimilés		7	428	12	821	5	393
Salaires et traitements		288	985	330	559	41	574
Cotisations sociales		89	995	101	021	11	026
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		7	255	7	852		597
Dotations aux provisions		7	589	6	283	1	306
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées							
Reports en fonds dédiés							
Autres charges		1	750	3	323	1	573
Total II		493	833	556	436	62	602
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		87 893		7 020		80 873	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

AXIOME AUDIT <i>Audit</i>	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions Différences positives de change Produits des immobilisations financières cédées Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	6		69		62	90.58
Charges financières Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV	2 081		1 194		886	74.21
2. Résultat financier (III-IV)	2 074		1 126		949	84.28
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	89 968		8 146		81 822	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V) CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			76		76	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	405 946		555 381		149 434	26.91
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	495 914		563 451		67 537	11.99
5. EXCEDENT OU DEFICIT	89 968		8 070		81 897	NS

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	33 000		44 000		11 000	25.00
Prestations en nature						
Bénévolat	6 821		9 111		2 290	25.13
TOTAL	39 821		53 111		13 290	25.02
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	33 000		44 000		11 000	25.00
Prestations en nature						
Personnel bénévole	6 821		9 111		2 290	25.13
TOTAL	39 821		53 111		13 290	25.02
AXIOME AUDIT						
Audit						

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 - axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 263 303.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 405 939.84 Euros et dégageant un déficit de 89 967.51- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association CPIE APIEU - Territoires de Montpellier est une association d'éducation à l'environnement urbain.

Son objet est :

- De mener toutes actions dans le champ de l'information, de la sensibilisation, de la formation, de l'éducation, de la valorisation et de la recherche-action relatives aux thèmes liés à l'environnement urbain,
- D'appréhender les interactions entre l'homme et son milieu de vie, ainsi que l'évolution du tissu urbain, son inscription et ses impacts sur le territoire proche et lointain,
- De favoriser le pouvoir d'agir des citoyens.

Les axes d'action de l'association étant :

- La sensibilisation de tous les publics,
- L'accompagnement des dynamiques de transition écologique et solidaire portées par tous les acteurs (collectivités, institutions, collectifs...),
- La création d'outils pédagogiques,
- La formation.

Évènements significatifs année 2025.

L'année 2025 a été une année très compliquée pour le CPIE APIEU en termes de financements, comme pour beaucoup d'associations.

Le Conseil départemental 34 a coupé ses financements au monde associatif de l'EEDD, ce qui s'est traduit par une perte de près de 50 000 €.

L'Etat a supprimé son aide Adulte relais de près de 18 000 €

Les financements de la politique de la ville ont été rognés.

Par ailleurs plusieurs projets ambitieux sur lesquels comptait le CPIE APIEU ont été reporté dans le temps par les partenaires :

- Dalkia : une bonne partie des actions sont renvoyées à la rentrée 2026/2027 (avec la bonne surprise d'avoir des montants largement augmentés par l'arrivée d'animations similaires complémentaires pour Véolia.)
- Appel d'offre déchets Montpellier Métropole : 60 000 € d'animations en jeu, mais l'organisation et le lancement des animations par la Métropole tarde.

Tous ces événements fragilisent la situation économique de l'association et tendent la trésorerie.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Des projets prévus pour 2026.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2025 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Ce sont plutôt de nouveaux projets avec l'URCPIE qui devraient renforcer l'activité.

Les projets 2025 ayant pris du retard ont été confirmé pour 2026, et le projet DALKIA devrait être dupliqué avec un nouveau partenaire, VEOLIA.

Le projet de réseau École dehors, porté avec différents partenaires devrait prendre une nouvelle ampleur en 2026.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des indicateurs est encourageant.

Des embauches devront probablement être mises en œuvre pour faire face au surcroît d'activités.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

AXIOME AUDIT Audit

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Commissariat aux comptes

@ 7 CENTER - Immeuble Attis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Permanence des méthodes

Les états financiers de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et du règlement 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce changement de réglementation comptable entraine notamment :

- l'abandon de la technique des transferts de charges (comptes de classe 79) au profit d'une imputation directe des opérations dans des comptes spécifiques selon leur nature économique,
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- un nouveau format d'annexe,
- et la présentation de nouveaux modèles d'états financiers.

L'adoption du nouveau règlement et les reclassements qui en résultent constituent un changement de méthode comptable, dont l'incidence sur les comptes de l'association ne constitue que des changements de présentation, n'ayant aucune incidence sur le résultat.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2025, ce changement de méthode comptable n'impact pas significativement la présentation des comptes de l'association.

Informations générales complémentaires

Néant.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AXIOME AUDIT
Audit

Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Artis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 761		
Matériel de transport	11 789		4 199
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 080		
TOTAL	66 630		4 199
Autres titres immobilisés	340		
Prêts, autres immobilisations financières	6 125		4 641
TOTAL	6 465		4 641
TOTAL GENERAL	73 094		8 840

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			33 761	33 761
Matériel de transport			15 988	15 988
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 080	21 080
TOTAL			70 829	70 829
Autres titres immobilisés			340	340
Prêts, autres immobilisations financières		4 625	6 141	6 141
TOTAL		4 625	6 481	6 481
TOTAL GENERAL		4 625	77 310	77 310

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		18 503	5 966		24 469
Matériel de transport		7 588	1 136		8 724
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		20 928	152		21 080
TOTAL		47 019	7 255		54 273
TOTAL GENERAL		47 019	7 255		54 273
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	5 966				
Matériel de transport	1 136				
Matériel de bureau informatique mobilier	152				
TOTAL	7 255				
TOTAL GENERAL	7 255				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Attis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise	25 000			6 667	18 333
Report à nouveau	31 859	8 070-		0	23 789
Excédent ou déficit de l'exercice	8 070-	8 070		89 967	89 968-
Situation nette	48 789			96 634	47 845-
Subventions d'investissement	37 546		973	3 945	34 574
TOTAL I	86 335		973	100 579	13 271-

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	30 679		30 679		
Autres provisions pour risques et charges		36 529			36 529
TOTAL	30 679	36 529	30 679		36 529

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	6 378		507		5 871
TOTAL	6 378		507		5 871
TOTAL GENERAL	37 057	36 529	31 186		42 400
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 589	2 246		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat-aux-comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 141	4 641	1 500
Autres créances clients	92 171	92 171	
Personnel et comptes rattachés	626	626	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 642	1 642	
Divers état et autres collectivités publiques	47 236	47 236	
Débiteurs divers	75 301	75 301	
Charges constatées d'avance	868	868	
TOTAL	223 984	222 484	1 500

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	36 814	12 610	24 204	
Emprunts et dettes financières divers	20 000		20 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	30 177	30 177		
Personnel et comptes rattachés	19 227	19 227		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 413	32 413		
Autres impôts taxes et assimilés	5 463	5 463		
Autres dettes	14 254	14 254		
Produits constatés d'avance	68 916	68 916		
TOTAL	227 265	183 061	44 204	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	13 594			

Au cours de l'exercice 2025, l'association a eu recours à des instruments financiers de court terme (financement Dailly).

L'encours de ces financements utilisés s'élève à 12 763 € au 31 décembre 2025.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	N/A	
Agencements et aménagements	N/A	
Installations techniques	N/A	
Matériels outillage Activités	Linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans
Mobilier	N/A	

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	37 660
Autres créances	47 236
Total	84 896

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	37 660
SUBVENTION CAF	9 503
SUBVENTION ACM	6 656
SUBVENTION DEPARTEMENT HERAULT	17 999
SUBVENTION VILLE DE MONTPELLIER	13 078
Total	84 896

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 279
Dettes fiscales et sociales	23 724
Autres dettes	12 353
Total	43 373

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	868
Total	868
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	68 916
Total	68 916

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
DREAL	4 500
DDCS DRJSCS FDVA	3 900
DRAC	3 500
FONJEP	7 164
DDCS ADULTE RELAIS	6 628
DDETS	10 000
CAF	22 276
ACM	6 667
CPAM	2 500
REGION OCCITANIE	34 018
3M MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE	1 000
VILLE DE MONTPELLIER	7 600
Total	109 753

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6820Z

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	7
Total	9

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat en 2025 s'est élevé à 33 jours valorisés au coefficient 350 à 400 de la CCNA pour un total de 6 821 Euros.

Mise à disposition de locaux 2025 : 33 000 € (par la Ville de Montpellier).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

AXIOME AUDIT
Audit**Commissariat aux comptes**

@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G

521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER

Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr

SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	33 350
45 à 54 ans	11 à 20 ans	1 753
35 à 44 ans	21 à 30 ans	1 426
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		36 529

Hypothèses de calculs retenues

- Taux d'inflation annuel : 2,10 %
- Age normale de départ à la retraite : 65 ans
- Coefficient cotisations sur ICB : 0,3
- Années de lissage avant retraite : 10

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		36 529	

MONTPELLIER 34000

521, rue Georges Mèlès - @7 Center - Immeuble l'@t@is - bât G

ALES 30100

681 chemin du Mas de la Bedosse

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex

Tél. : 04 67 15 89 35

axiomeaudit@axiomeassociates.fr

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

▪ **Cotisations par les membres du Conseil d'Administration :**

Objet : L'ALEC MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE, membre du Conseil d'administration, cotise à l'association APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER.

Personnes concernées : Bruno Franc, directeur de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER, et vice-président de l'ALEC MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE.

Modalités financières : Le montant de la cotisation est fixé par l'Assemblée Générale et diffère selon le collège.

Le montant de la cotisation comptabilisé en produit au titre de l'exercice s'élève à la somme de 20 euros.

▪ **Cotisations versées à des membres du Conseil d'Administration :**

Objet : Le CPIE APIEU cotise à des structures membres du Conseil d'Administration.

Personnes concernées :

- Bruno Franc, directeur de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER et :
 - Vice-Président aux richesses humaines de l'ALEC MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE ;
 - Vice-Président du GRAINE OCCITANIE jusqu'en juin 2025, puis administrateur ;
 - Co-Président du COOPERE 34 ;
 - Membre du conseil d'administration de l'URCPIE OCCITANIE.
- Calmettes Vincent, membre du Conseil d'administration de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER et :
 - Secrétaire général de l'UNCPIE ;
 - Membre du conseil d'administration de l'URCPIE OCCITANIE.

Modalités financières : Le montant des cotisations comptabilisé en charge au titre de l'exercice s'élève à 5 693 euros.

Structures	Personnes concernées	Montant
GRAINE OCCITANIE	BRUNO Franc	50
COOPERE 34	BRUNO Franc	15
ALEC	Bruno Franc	70
URCPIE	Bruno Franc Vincent Calmettes	3 040
UNCPIE	Vincent Calmettes	2 518
TOTAL		5 693

▪ **Prestations réalisées pour des associations membres du Conseil d'Administration :**

Objet : L'association CPIE APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER effectue des prestations auprès de structures membres du Conseil d'Administration.

Personnes concernées :

- Bruno Franc, directeur de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER et :
 - Vice-Président aux richesses humaines de l'ALEC MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE ;
 - Vice-Président du GRAINE OCCITANIE jusqu'en juin 2025, puis administrateur ;
 - Co-Président du COOPERE 34 ;
- Calmettes Vincent, membre du Conseil d'administration de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER et secrétaire général de l'UNCPIE.

Modalités financières : Le montant de la cotisation comptabilisé en produit au titre de l'exercice s'élève à la somme de 5 349 euros.

Structures	Personnes concernées	Animations	Formations	Remboursement de frais
GRAINE OCCITANIE	BRUNO Franc		2 950	
COOPERE 34	BRUNO Franc	300	850	
ALEC	Bruno Franc	250		
UNCPIE	Vincent Calmettes			999
TOTAL		550	3 800	999

▪ **Formations réalisées par des membres du Conseil d'Administration – GRAINE OCCITANIE :**

Objet : L'association CPIE APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER effectue des achats de prestations auprès de structures membre du Conseil d'Administration.

Personnes concernées : Bruno Franc, directeur de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER et Vice-Président du GRAINE OCCITANIE jusqu'en juin 2025, puis administrateur.

Modalités financières : Le montant des achats de prestations, auprès de ces structures, comptabilisé en charges au titre de l'exercice s'élève à la somme totale de 420 euros.

▪ **Redevances au titre du logiciel métier – GRAINE OCCITANIE :**

Objet : Refacturation de la mise à disposition du logiciel COGILOG.

Personne concernée : Bruno FRANC, directeur du CPIE APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER et vice-Président du GRAINE OCCITANIE jusqu'en juin 2025, puis administrateur.

Modalités financières : Le montant enregistré en charge au titre de l'exercice est de 50 euros.

▪ **Refacturation de frais par des structures membre du Conseil d'Administration**

Objet : Refacturation des frais de déplacement par des structures membre du Conseil d'Administration.

Personnes concernées :

- Bruno Franc, directeur de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER et membre du conseil d'administration de l'URCPIE ;
- Calmettes Vincent, membre du Conseil d'administration de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER et :
 - Secrétaire général de l'UNCPIE ;
 - Membre du conseil d'administration de l'URCPIE.

Modalités financières : Le montant comptabilisé en charge sur l'exercice représente 842 euros :

Structure	Personne	Prestations
URCPIE	Bruno Franc et Vincent Calmettes	796
UNCPIE	Vincent Calmettes	46
TOTAL		842

▪ **Conventions avec le GRAINE OCCITANIE :**

Objet :

- PIK'TRO : Convention dans le cadre du dispositif pédagogique luttant contre les arthropodes nuisant à l'Homme : PIK'TRO ;
- Urbanisme favorable à la santé : convention de partenariat afin de coconstruire et coanimer une journée de rencontres régionales « Urbanisme favorable à la santé » en lien avec le territoire en 2025 pour un montant total accordé de 3 200 € ;

- Convention Biodiversité : convention de formation « Animation et sensibilisation sur les enjeux de la biodiversité » pour la réalisation de formations de 14 heures les 15 et 16 janvier 2024 pour un total de 1 400€, reporté sur l'exercice 2025 ;
- Education dehors : convention de partenariat formation « L'éducation dehors : ça s'accompagne – Phase 1 » pour la réalisation de formations de 3,5 heures sur l'exercice 2025 pour un montant total de 700 € :
 - o Structuration du pilotage de son projet le 17 janvier 2025 ;
 - o Animation d'un processus de concertation autour de l'éducation dehors sur son territoire le 31 janvier 2025.

Personnes concernées : Bruno Franc, directeur de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER, et vice-Président du GRAINE OCCITANIE jusqu'en juin 2025, puis administrateur.

Modalités financières : le montant total des produits comptabilisés au titre de l'exercice s'élève à la somme de total de 9 050 €. Il s'agit des actions suivantes :

- PIK'TRO : 3 750 euros ;
- Urbanisme favorable à la santé : 3 200 € ;
- Convention biodiversité : 1 400 € ;
- Education dehors : 700 €.

▪ **Conventions avec COOPERE 34 :**

Objet :

- Convention de partenariat, Participation aux journées de formation des éco-délégués dans le cadre de la participation de l'association au forum des outils pédagogiques du 13 mai 2025 pour un montant de 100 € ;
- Convention de partenariat, Forum outils pédagogiques EEDD 2025 dans le cadre de la réalisation de deux ateliers d'une heure le 11 décembre 2025 à l'occasion des journées de formation des éco-délégués pour un montant de 250 €.

Personnes concernées : Bruno Franc, directeur de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER, et co-Président du COOPERE 34.

Modalités financières : le montant des produits comptabilisés au titre de l'exercice s'élève à la somme de 350€. Il s'agit des actions suivantes :

- Participation aux journées de formation des éco-délégués : 250 €
- Forum outils pédagogiques EEDD 2025 : 100 €

▪ **Conventions de partenariat avec l'URCPIE**

Objet : Signatures de diverses conventions de partenariat avec l'Union Régionale des CPIE au titre de la sous-traitance d'actions portées par l'UR :

- Appel d'air 2.0 : convention de partenariat programme « Appel d'Air 2.0 » sur la période 2025-2028 pour un montant total attribué de 42 500 € dont autofinancement de 12 869 € ;
- Sobriété numérique : convention de partenariat programme « Sobriété numérique » sur la période 2025-2026 pour un montant total attribué de 7 200 € dont autofinancement de 1 656 € ;
- Sobriété énergétique : convention de partenariat sur le volet « Sensibilisation des usagers » du « Programme Sobriété énergétique dans les Lycées » Région Occitanie / Dalkia sur la période 2025-2028 pour un montant total attribué de 38 015€ ;
- TVB Pram : convention de partenariat dans le cadre du programme « Mobiliser et Accompagner les territoires pour la Biodiversité en Occitanie » sur la période 2023-2025 pour un montant total attribué de 56 219 € ;
- Accompagnement pédagogique des campings : convention de partenariat Ami « Eau & climat » - Accompagnement pédagogique des campings sur l'adaptation au changement climatique sur la période 2024 – 2025 pour un montant total attribué de 14 000 €.

Personnes concernées :

- Bruno FRANC directeur de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER et membre du conseil d'administration de l'URCPIE ;
- Calmettes Vincent, membre du conseil d'administration de l'APIEU TERRITOIRES DE MONTPELLIER et membre du conseil d'administration de l'URCPIE.

Modalités financières : Le montant des produits, enregistré au titre de l'exercice 31.12.2025 s'élève à la somme totale de 35 436 euros. Il s'agit des actions suivantes :

- Appel d'air 2.0 : 4 880 €
- Sobriété numérique : 2 310 €
- Sobriété énergétique : 11 404 €
- TVB Pram : 7 741 €
- Accompagnement pédagogique des campings : 9 100 €

- Remboursement des frais engagés par les membres du conseil d'administration :

Personne concernée : membres du conseil d'administration

Nature et objet : remboursement de frais engagés par les membres du conseil d'administration

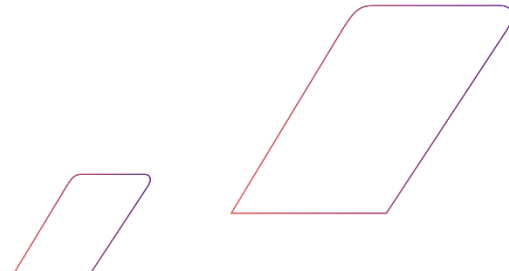
Modalités financières : le montant annuel des remboursements versés sur l'exercice se décompose comme suit :

Personnes concernées	Fonction	Montant
Vincent CALMETTES	Co-président	1 236
Total		1 236

Fait à Montpellier,
Le 1^{er} juin 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal stroke.

Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Camille PINTO



AXIOME AUDIT

521, rue Georges Méliès - @7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G - 34000 Montpellier
681 chemin du Mas de la Bedosse - 30100 Alès
51 rue Louis Delaunay - BP 106 40 - Cedex - 66050 Perpignan
Tél. : 04 67 15 89 35
axiomeaudit@axiomeassocies.fr

axiomeassocies.fr

Membre indépendant



DIFFERENCE

